



École maternelle Henri-Wallon/Morsang
Courriel : wallon.fcpe@gmail.com

LIVRET D'ACCUEIL WALLON MATERNELLE 2016-2017

Comment s'organise la semaine d'école ?

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Maternelle	7h00/ 8h30	8h20/ 11h30	11h30/ 13h45	13h45/ 16h00	16h00/19h00	
	ESCAPADE	École	Temps du Midi	École	ESCAPADE	
Élémentaire	7h00/ 8h30	8h20/ 11h30	11h30/ 13h45	13h45/ 16h00	16h00/ 17h30	17h30/ 19h00
	ESCAPADE	École	Temps du Midi	École	Étude	ESCAPADE

Les mercredis

Maternelle	7h00/ 8h30	8h20/ 11h30	11h30/ 13h45	13h30/19h00	
	ESCAPADE	École	Temps du Midi	Centre de Loisirs	

L'accueil périscolaire (« ESCAPADE »)

Organisés au sein de l'école, ils sont ouverts le matin de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h (pour les enfants de maternelle) ou 17h30 (pour les enfants d'élémentaire) jusqu'à 19h. Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié qui leur propose un accueil et des activités thématiques adaptées. Chaque fin d'année, les parents sont invités à découvrir les réalisations des enfants (petits spectacles, expositions...). La demi-heure supplémentaire engendrée par la réforme des horaires scolaires (de 16h à 16h30 en maternelle et de 17h30 à 18h en élémentaire) est gratuite à Morsang.

Le temps du midi

Le « temps du midi » est un moment qui permet aux enfants d'allier repas et détente. Il se déroule en deux services, de 11h30 à 13h45. Les repas sont élaborés et fournis par la cuisine municipale, encadré par des agents qui réunissent compétences techniques (hygiène alimentaire) et éducatives (éducation au goût). Avant ou après le repas, des activités sont proposées par le personnel d'animation (animateurs en élémentaire, ATSEM en maternelle). Mais l'enfant a aussi droit à des temps « calmes », avec ses camarades. Pour les plus petits de maternelle, dès le repas terminé, ils prennent le chemin du dortoir, encadrés par les ATSEM.

Les centres de loisirs du mercredi après-midi

- Le mercredi après-midi de 13h30 à 19h, les enfants sont accueillis dans des locaux (hors classes) de leur groupe scolaire (sauf élémentaire Wallon, qui rejoint le centre du Château). Les activités, adaptées à l'âge de l'enfant, sont encadrées par des animateurs et animatrices dans le respect de la réglementation nationale. Chaque année, les fêtes de fin d'année et les journées portes ouvertes permettent aux parents de découvrir les activités de leurs enfants.
- **Durant les vacances scolaires**, les enfants sont accueillis, selon leur âge, sur les centres maternels Robespierre et Buisson et les centres élémentaires Château, Wallon et La Source.

Comment s'inscrire ?

La fréquentation des activités municipales est obligatoirement soumise à une inscription préalable. Pour la restauration scolaire, l'ESCAPADE et les centres de loisirs, elle s'effectue en mairie auprès du service Régie. Pour l'étude surveillée, elle s'effectue auprès de la direction de l'école.

La tarification des repas, des ESCAPADE, des études surveillées et des centres de loisirs se fait selon le quotient familial, à faire calculer chaque année au service Régie. Pour cela, il suffit de se munir du dernier avis d'imposition (original + photocopie) et d'un relevé de vos prestations CAF.

Les parents au sein de l'école

Les parents d'élèves FCPE font partie de la communauté éducative et siègent à ce titre au Conseil d'école (CE).

Le conseil d'école se réunit chaque trimestre, soit 3 fois par an. C'est une réunion à laquelle participent l'ensemble de la communauté éducative : les enseignants, un représentant de la Ville qui est traditionnellement Mme Saint-Félix, Maire adjointe, ainsi que les représentants des parents d'élèves que vous élirez le 7 octobre 2016.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents FCPE interviennent sur toutes les questions à l'ordre du jour. Ils posent vos questions à l'équipe pédagogique et à la Mairie.

À l'issue de chaque séance, un compte rendu commun est rédigé auquel nous apportons des éclairages et commentaires avant de le diffuser via notre blog, par affichage ou par mail pour éclairer notre positionnement ou vous apporter le contexte nécessaire à une meilleure compréhension des thèmes abordés et des décisions prises.

Notre rôle : représenter les parents

Les parents FCPE sont ambitieux pour l'école de nos enfants, publique, laïque, gratuite et de qualité. Une école qui ne laisse aucun enfant au bord du chemin, mais permet à chacun de réussir son projet éducatif quel que soit son profil, ses difficultés ou ses spécificités. Une école qui prend en compte le bien-être de l'élève comme préalable à sa réussite : qui applique des rythmes adaptés à son rythme d'apprentissage, propose des activités périscolaires enrichissantes, une cantine scolaire de qualité ouverte à tous. Une école où les parents sont actifs dans la socialisation de leurs enfants.

C'est pour cette école-là que nous nous engageons grâce et avec vous, forts de notre représentativité, auprès de toutes les instances qui ont en charge la journée scolaire de nos enfants : l'Éducation nationale et la mairie, nos interlocuteurs et partenaires. En votant pour notre liste, vous nous donnez plus de poids pour mettre en œuvre vos attentes et vos idées auprès de la mairie et de l'équipe pédagogique. Cela, dans un constant souci de transparence et de dialogue.

Pourquoi adhérer à la FCPE ?

C'est pour vous, pour nous, se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves, au sein de notre école maternelle Henri-Wallon. C'est avoir les moyens de se former et de s'informer sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société. C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation Nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, directions académiques et rectorats, parlement, ministères).

Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !

L'élection des représentants des parents d'élèves

**Le vote aura lieu le vendredi 7 octobre 2016
à l'école maternelle Wallon ou par correspondance.**

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES
AUX CONSEILS D'ÉCOLE ET AUX CONSEILS
D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES**

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Nous vous invitons à connaître les horaires d'ouverture du bureau de vote. Le jour du scrutin, venez voter dans l'établissement de votre enfant. Vous pouvez aussi voter par correspondance. Les deux parents votent, pensez-y !

**VOTEZ
FCPE**

Vous pouvez aussi voter par correspondance :

1. Glissez le bulletin de vote (sans surcharge, ni rature) dans l'enveloppe A vierge
2. Cachetez l'enveloppe A puis mettez-la dans l'enveloppe B
3. Cachetez l'enveloppe B puis inscrivez
AU RECTO : • "élection des parents d'élèves"
• l'adresse de l'établissement
AU VERSO : vos nom, prénom, adresse et signature.

FCPE école maternelle Henri-Wallon de Morsang-sur-Orge

Contact : wallon.fcpe@gmail.com (ou le matin devant l'école) // Blog : wallonfcpe.over-blog.com